

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-3-6-9

Service consulté

**ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL
PROGRAMME C741 CHAPITRE 65**

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2012, un montant de 150.000 € a été inscrit au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural (rapport CG 2011- 5-6-2). Il vous est proposé de prélever 3.000 € sur ces crédits pour soutenir les actions envisagées pour 2012 par COOP de France Alsace - section Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) du Haut-Rhin.

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural pour du fonctionnement, de l'équipement ou de la formation. Un montant de 150.000 € a été voté à ce titre lors du BP 2012 et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour ventiler ces crédits.

COOP de France Alsace – section Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) du Haut-Rhin a sollicité un montant de 7.500 € pour le financement à 60 % du mi-temps de 2 techniciens chargés du suivi et de l'animation des CUMA dans le Haut-Rhin.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 24 janvier dernier, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 3.000 € à cet organisme, au vu de son programme.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741 au chapitre 65 – nature 6574 - fonction 928.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 MARS 2012

**Aide à l'expansion agricole
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
AEA03736	COOP DE FRANCE ALSACE FCVA Aide à l'expansion agricole 2012	3 000,00
Total		3 000,00